

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION D'ANGERS

version actualisée - mai 2016

La société civile, force de propositions



Conseil de développement
de la région d'Angers

Qu'est-ce que le Conseil de développement ?

Le Conseil de développement de la région d'Angers est l'assemblée consultative de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et du Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers.

Il réunit les principaux acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux... présents localement. Ensemble, ils dialoguent et débattent de sujets relatifs à l'avenir du territoire et de ses habitants (emploi, logement, transports, économie d'énergie, etc.). Les avis et propositions issus de ces échanges sont ensuite adressés aux élus : en plus des expertises technique et politique, ce regard complémentaire de la société civile organisée vise autant que possible à éclairer leurs choix.

Origine et création

Les Conseils de développement ont été institués par la loi **LOADDT** du 25 juin 1999 et confirmés par la loi **MAPTAM** du 27 janvier 2014 et la loi **NOTRe** du 7 août 2015.

Angers Loire Métropole s'est doté d'un Conseil de développement en 2002 dans l'objectif d'enrichir la réflexion des élus, en amont de leurs prises de décisions sur des sujets liés à l'avenir de l'agglomération angevine. Depuis 2003, le Conseil de développement de la région d'Angers mène également ses réflexions à l'échelle plus large du Pôle métropolitain Loire Angers.

PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS



**68 communes et communes
délégées**
315 000 habitants
4 intercommunalités

Le Pôle métropolitain Loire Angers est composé de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, de la communauté de communes du Loir, de la communauté de communes Loire Aubance et de la commune nouvelle Loire Authion.

L'actuel périmètre du Pôle métropolitain et celui des intercommunalités qui le composent devraient évoluer au 1^{er} janvier 2017.

Ses missions

C'est un espace d'information, d'échange et de discussion autour des enjeux métropolitains. Cette rencontre citoyenne favorise le débat sur le territoire et implique ses forces vives dans un dialogue sans contrainte et sans enjeu de pouvoir, dans le seul but d'améliorer la vie quotidienne des habitants d'aujourd'hui et de demain.

Les citoyens investis y apportent leurs suggestions et leurs points de vue sur les projets portés par Angers Loire Métropole et le Pôle métropolitain Loire Angers en matière d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, etc. Ils proposent également des pistes de réflexions et des idées nouvelles sur des thèmes qu'ils jugent essentiels pour le développement durable du territoire, comme l'innovation ou la précarité.

Composition

La plupart des organisations économiques, sociales, syndicales ; des associations environnementales, culturelles, familiales ou encore des établissements d'enseignement supérieur d'Angers et de sa région sont membres du Conseil de développement. Leurs représentants, des hommes et des femmes investis dans la vie locale et sans mandat d'élus politiques, participent aux travaux de cette assemblée à titre bénévole.

Le Conseil de développement est composé de 110 membres titulaires et des 3 anciens présidents, désignés pour 3 années renouvelables. Si elle ou il est intéressé(e) par le sujet d'une saisine ou d'une auto-saisine en cours, toute organisation ou tout citoyen non élu peut en outre demander à rejoindre le Conseil de développement le temps d'une commission.

En juin 2015, le Conseil de développement a renouvelé sa composition pour la cinquième fois.

Quelques chiffres

110 membres titulaires : 98 organisations / 12 personnes qualifiées

6 collèges* : Organismes économiques / Syndicats de salariés / Environnement et cadre de vie / Secteur social et familial / Enseignement supérieur, recherche, éducation, culture, sport / Personnes qualifiées

3 documents de référence : une charte de partenariat avec Angers Loire Métropole et le Pôle métropolitain Loire Angers / un règlement intérieur / un vade-mecum des commissions

Près de **500 Conseils de développement** en France, dont 150 de communautés d'agglomération ou urbaines et 300 de Pays / 1 Coordination nationale regroupant plus de **70 Conseils de développement**

* Pour connaître la liste des organisations membres : www.conseil-dev-loire.angers.fr

Fonctionnement

Le Conseil de développement travaille selon un programme d'activités annuel, composé à la fois de sujets proposés par les élus (**saisines**) et de sujets de son choix (**auto-saisines**).

Chaque sujet est traité en commission. Pendant environ un an, les membres de la commission échangent, débattent, réfléchissent ensemble, rencontrent des experts et témoins et enfin, donnent un avis ou proposent des pistes d'actions. Le fruit de ce travail collectif est diffusé sous la forme d'une contribution écrite à tous les acteurs compétents pour prendre des décisions et mettre en œuvre les actions proposées, c'est-à-dire les élus, mais aussi les principaux acteurs économiques, sociaux et associatifs du territoire.

Contributions

Le Conseil de développement a publié une cinquantaine de contributions* depuis 2002. Quelques exemples :

- **Se rassembler sur le territoire angevin pour réduire la précarité et combattre la pauvreté** (06/2015)
- **Angers, terre d'innovations** (04/2015)
- **SCoT, PLUi, PDU, PLH** : Il rend des avis et propositions sur les documents de planification territoriale.
- **Développement Durable** : Il a contribué aux programmes d'actions portés par Angers Loire Métropole (Agenda 21 de la Biodiversité, Plan Climat Energie Territorial, etc.).

* Toutes les contributions sont disponibles sur www.conseil-dev-loire.angers.fr



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

www.conseil-dev-loire.angers.fr

Contact :

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS

Tél. 02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

